

INFOS.....





Yves GENDRON Maire adjoint nous a quittés



Avril 2006 - No. 20

Yves,



Puisque tu pars pour l'autre rive, laisse moi te dire un grand merci au nom de tous ceux qui ont eu la chance de faire un bout de chemin avec toi.

Ton départ nous bouleverse tous mais ce genre de combat contre la maladie sournoise se fait trop souvent à armes inégales. Ta famille et tes amis sont venus nombreux ce matin pour te témoigner leur reconnaissance et leur amitié.

Cette reconnaissance et cette amitié, tu les as gagnées grâce à ton engagement sans faille dans l'action au sein du club de football en tant que joueur, entraîneur, arbitre et surtout tes 10 années de présidence. Engagement aussi dès 1983 dans la vie communale ; en 1995 tu acceptes de prendre les responsabilités de premier adjoint pour mon premier mandat de maire. Tu as marqué de ton empreinte les grands projets de construction comme la salle de loisirs, les vestiaires de sports qui te tenaient tellement à cœur, tout comme le complexe multisports. Ta compétence, ton sens du dialogue, ont permis de faire avancer bon nombre de dossiers. Tu aimais les fleurs : tu as voulu faire partager ce goût aux Louvignéens. Le fleurissement en été, les illuminations en hiver ont aussi démarré à ton initiative et chacun en mesure l'impact sur l'embellissement de la vie au quotidien. Tu représentais aussi la commune de façon assidue aux réunions de travail, en commission, à Laval-agglo. Engagement enfin dans le comité d'animation pour épauler les équipes des soirées cabaret et apporter ta bonne humeur, ton entrain, aux randonnées pédestres.

A plusieurs reprises j'ai eu l'occasion de te rendre visite sur ton lieu de travail, le collège Alain Gerbault, et je peux témoigner de toute l'estime et de la sympathie dont tu jouissais là aussi parmi le personnel et les enseignants.

Tu étais apprécié de tous pour ton jugement sain, pour ton inlassable dévouement, pour ton sens aigu du bénévolat. Je me pose aujourd'hui une question : à toutes les sollicitations que tu as eues, as-tu quelquefois répondu non ?

Puisque tu pars, emportes avec toi les souvenirs des meilleurs moments que tu as vécus près des tiens et de tes amis. Laisse-nous quand même les rires que tu savais si bien partager ou provoquer. Et puis, si de là-haut tu nous vois faire fausse route, essaie de nous envoyer un petit signe avec ta force de conviction habituelle.

« Repose en paix dans nos mémoires ; le plus tendre de notre histoire ce sont les mots qu'on n'a pas dits c'est à toi que je les dédie »

> J.B. LE GALLIOT 29-03-2006

Extrait du conseil municipal du 14 décembre 2005

RECENSEMENT COMPLEMENTAIRE 2005

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée les résultats confirmés par l'INSEE du recensement complémentaire effectué au 1er octobre 2005 :

Population

: 832 habitants

Population fictive: 80 habitants

Le coût de ce recensement a été de : 238,96 €.

REGULARISATION DES STATUTS du S.I.A.E.P. d'ARGENTRE SUD

Suite au courrier de Monsieur le Président du SIAEP d'Argentré Sud, il y a lieu d'annuler la précédente délibération du conseil municipal du 26 octobre 2005 et de délibérer à nouveau sur ce dossier.

Après demande auprès de la Préfecture, il s'avère que la compétence assainissement n'apparaît pas dans les statuts du S.I .A.E.P. d'Argentré Sud. De plus, la commune de BAZOUGERS ne peut adhérer au SPANC du S.I.A.E.P. d'Argentré Sud du fait qu'elle dépend déjà, à ce sujet du C.C.P.M.G. (Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez). Aussi, il est nécessaire de transformer le Syndicat en « Syndicat à la Carte » pour pouvoir réaliser l'Assainissement non Collectif.

Il vous est donc proposé:

- * de transformer le Syndicat en « Syndicat à la Carte »
- * d'intégrer les compétences suivantes dans les statuts du S.I.A.E.P d'Argentré Sud:
- Compétence EAU : obligatoire
- Compétence ASSAINISSEMENT : obligatoire
- Compétence ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : facultatif Le conseil municipal décide d'adhérer à la compétence : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF et accepte de transformer le syndicat en « Syndicat à la Carte » avec les compétences ci-dessus énumérées.

COMMISSION VOIRIE

Monsieur Serge CRIBIER donne le compte rendu de la commission qui propose les travaux suivants pour 2006 :

enduits : résidence la Porte - Antenne de la Taurie - La Gaudinière - Allée des Bas Sarignés. La voie communale de la Rotruère pourrait être programmée également sur 2006

D'autre travaux sont à revoir : allée piétonne - emplacement des conteneurs parking.

Il est précisé que l'élagage de la départementale, entrée de l'agglomération, vers Argentré sera effectué par la commune, jusqu'à hauteur des premiers pavillons. Un courrier sera adressé aux riverains.

COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES

a) Argent de poche 16 à 21 ans

Ce dispositif est effectué au sein de LAVAL -AGGLO par l'intermédiaire du contrat ville, il est proposé aux jeunes de 16 à 21 ans d'intégrer un chantier de petits travaux pour une période de 3 heures avec une coupure d'une demi-heure moyennant 15 € d'argent de poche.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la proposition de la commission souhaitant la peinture de la rampe du terrain de football, entretien du multisports.

b) contrat temps libre

Il est rappelé que le contrat temps libre va être reconduit pour 2005 - 2006 et 2007, tout en soumettant un rectificatif au schéma de développement proposé avant signature. Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à le signer.

c) A.P.E demande de subvention 2005

Monsieur Jean-Claude COQUELIN informe ses collègues que le Président de l'Association des Parents d'élèves a sollicité une subvention pour 2005. Cette subvention ne peut pas être étudiée pour des raisons de non présentation de bilan et de projet.

COMMISSION BATIMENTS COMMUNAUX

Le projet de l'aménagement de la mairie mérite une étude plus approfondie. Il paraît nécessaire d'élargir le cadre de l'étude et plus particulièrement sur le plan urbanistique. Après proposition de la commission, il est décidé:

- d'envoyer un courrier à Mademoiselle SARRAT, pour lui signifier que le projet est à revoir entièrement
- de contacter les services de la D.D.E Subdivision de Meslay du Maine pour avis sur le futur projet
- ensuite seulement 3 ou 4 bureaux d'urbanisme pourraient être contactéspour étudier les différentes possibilités.

PERSONNEL COMMUNAL : TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues qu'il avait été proposé de recruter un agent des services techniques de la commune.

Après délibération, le conseil Municipal décide de créer un emploi d'« agent de services techniques » à compter du 1^{er} avril 2006. Le tableau des emplois communaux se trouve ainsi modifié avec également le reclassement à dater du 1^{er} novembre 2005 de la catégorie C.

Extrait du Conseil Municipal du 1^{ER} Février 2006

<u>DEMANDE DE SUBVENTION D.G.E. 2006 : aménagement rue du Maine</u> Le Conseil Municipal :

- Décide d'inscrire le programme d'aménagement de sécurité création de trottoir : rue du Maine. Le montant des travaux s'élève à 21 900 € H.T.
- Sollicite la subvention susceptible d'être allouée au titre de la D.G.E. 2006
- Arrête les modalités de financement et l'échéancier prévisionnel des dépenses tels que fixé en annexe.

Les travaux seront effectués courant septembre 2006.

AFFAIRES DIVERSES

a) Personnel communal

- Le conseil municipal est informé des autorisations spéciales d'absence du personnel communal établi par le comité technique paritaire
- Monsieur le Maire informe que la journée de solidarité n'est plus fixée au lundi de Pentecôte. En conséquence, pour le personnel de LOUVIGNE, il a été proposé que chaque personne fasse part de son desiderata.
- Médecine professionnelle : adhésion 2006

Vu l'article | 417-285 du Code des Communes,

Considérant que la Mutualité Sociale Agricole a fixé à 64,30 € le montant de la prestation par agent convoqué, pour l'année 2006,

Le conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

b) SIAEP: rapport annuel 2004

Le Conseil Municipal a pris note du rapport du Syndicat Adduction Eau potable et Assainissement d'ARGENTRE SUD pour l'année 2004

c) Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIR) Conformément à l'article L 361-1 du code de l'Environnement relatif au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) de la Mayenne, le conseil municipal de LOUVIGNE est consulté et décide de surseoir à sa décision. L'inscription d'une section de chemin rural (5 - 6) nécessite, en préalable, une entrevue avec les propriétaires riverains.

d) Salle de restaurant scolaire

Suite à quelques demandes de location de la salle de restaurant scolaire pour réunions, vins d'honneur, le conseil municipal émet un avis défavorable, à l'unanimité, à d'autres usages que restauration scolaire.

e) Perspectives rentrée scolaire 2006

Monsieur le Directeur de l'école a fait part des prévisions d'effectifs pour la rentrée de septembre 2006. Le total des élèves prévus (maternelles + primaires) est évalué à 134. De plus, compte -tenu des nouvelles directives de l'éducation nationale il paraît prudent de prévoir dès maintenant un local pouvant accueillir une classe supplémentaire et de relancer la 3ème phase groupe scolaire en prévision des rentrées 2007-2008

La commission des affaires scolaires est chargée de ce dossier.

Extrait du Conseil Municipal du 15 mars 2006

COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES

La commission propose :

- fournitures scolaires 20 € x 130 élèves 2 600 €
- fournitures scolaires 6 € x 130 élèves 780 €
- crédit bibliothèque 3 € x 130 élèves 390 €
- voyage scolaire 10,50 € x 130 élèves 1 365 €
- transports piscines
- transport prévention routière
- transport à un concert éducatif, école de musique de BONCHAMP
- pas d'abonnement au Bulletin officiel (internet)
- 40 livrets scolaires + 6 cahiers d'appel
- crédit exceptionnel pour ouverture de la 6ème classe
- crédit investissement de 2 000 € pour achat de 2 postes informatiques
- crédit investissement pour achat d'un tableau d'un meuble étagère pour rangement de tables et de 18 chaises.(2 000 €)

Il est donné confirmation de l'ouverture de la 6ème classe à la rentrée scolaire 2006-2007.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ces propositions.

COMMISSION BATIMENTS COMMUNAUX

Il est donné le compte-rendu de la réunion, à savoir :

- les travaux de la cuisine de la salle des loisirs sont effectués pour un montant de 370,26 €
- 2 devis supplémentaires ont été étudiés pour le remplacement des fenêtres du logement de l'école 29, Grande-rue, le devis GITEAU est retenu pour un montant de 11 750,70€. Les travaux ne seront effectués qu'en fonction de la future destination de ce bâtiment qui va être libre de toute occupation le 30 juin 2006.
- L'achat d'une tondeuse est à envisager, cette acquisition est confiée à la commission voirie.
- Un crédit de 3000 € est demandé pour l'achat d'équipement des illuminations de Noël.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ces propositions.

846 - COMMISSION VOIRIE

Sur proposition de la commission, le conseil municipal décide d'engager :

- les travaux d'enduits (Résidence la Porte Antenne de la Taurie C.R. de la Gaudinière et des Sarignés et suivant les disponibilités financières le Chemin de la Rotruère
- les travaux de sécurité avec aménagement de trottoirs rue du Maine (RD. 103)

L'enveloppe globale de ces travaux à l'investissement est de 38 500 € Les entreprises suivantes seront contactées : EUROVIA - CHAPRON - SECHE Aménagement - BEZIER - APPIA et LOCHARD BEAUCE ;

Divers travaux en éclairage public sont à prévoir : Route de Bazougers au niveau du parking - Les Logis du pré de la Fontaine avec les 3 nouvelles constructions (Les Tourterelles) - Egalement revoir impasse de la Grande-Rue à côté de chez Mle LANGLAIS ;

A voir avec la Communauté de Laval Agglomération : dalles de béton sous les containers ordures ménagères (Les Roches - La Doyère - La Rotruère - Bouge et Corbinière) - Il sera demandé un container supplémentaire à la Doyère.

847 - COMMISSION DES FINANCES

Le Conseil Municipal a voté le complément des subventions 2006 et le tableau s'établit comme suit :

TOTAL	10 197 €		
Ass. Sport de Gymnastique Louvigné	350		
Ass football	1 830		
Ass tennis de table	250		
Ass VTT	200		
Comité animation Louvigné	687		
Ass Parents d'élève	200		
Comité de Jumelage Louvigné	1 129		
Ass sportive et culturelle	2 145		
ADMR Argentré	229		
ADDM Laval	1 023		
UDAF Laval	160		
Banque alimentaire Laval	106		
SPA Laval	30		
FDGP et ADPEA Laval	88		
La croix d'or Laval	76		
Comice agricole Argentré	60		
Lutte contre le cancer	38		
Ass paralysés de France	15		
Ass amis bibliothèque	89		
Ass infirmes moteurs cérébraux	18		
La prévention routière	28		
Ass des myopathes	18		

Ass sclérosés en plaques	23	
Téléthon	30	
Réserve classe de découverte	1 375	

VOTE DES TAUX 2006

Suite à la proposition du budget primitif 2006, la commission des finances propose de reconduire les taux de l'année précédente.

Après délibération, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la proposition de la commission des finances et vote les taux 2006 comme suit :

- taxe d'habitation

15.80 %

- taxe foncière bâtie

22,50 %

- taxe foncière non bâtie 37,50 %

AFFAIRES DIVERSES

- Personnel Communal

Monsieur le Maire informe l'assemblée : suite à l'appel de candidatures pour l'emploi d'un Agent des Services Techniques, 24 personnes ont postulé, 7 entretiens ont été effectués

Monsieur GARRY Michel, domicilié à ARGENTRE (Mayenne) a été retenu et prendra ses fonctions début d'avril 2006.

- Participation voies et réseaux

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 24 février 2004, il avait été fixé la participation pour voirie et réseaux permettant la construction du pavillon de Mme HOREL. Ces derniers ont demandé l'annulation de ce permis de construire afin de partager leur parcelle en deux parties. La seconde parcelle est vendue à Madame CHOHIN dont le permis de construire a été déposé en mairie. Il est proposé de fixer à nouveau la part de chacun pour la P.V.R. au prorata de la surface indiquée sur leurs permis de construire :

- Madame HOREL 1467 M2 soit 613 €
- Madame CHOHIN 2 043 M2 soit 853 €

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte à l'unanimité cette proposition.

- Lotissement « Le jardin des capucines »

La 3^{ème} tranche des travaux de viabilisation du lotissement « Jardin des Capucines III » vont commencer vers le 20 mars 2006.

-Z.A. la Chauvinière

L'entreprise « EUROSKIN LEADER » est en cours de mise en conformité avec la réglementation pour les activités exercées sur le site de la Z.A. de la Chauvinière. Ce dossier est suivi par la Direction des Services Vétérinaires.

-Banc espace loisirs

La commission doit faire une proposition d'achat au prochain conseil.

Extrait du Conseil Municipal du 29 mars 2006

COMPTE ADMINISTRATIF 2005

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur CRIBIER Serge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2005 dressé par M. LE GALLIOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré;

 1° - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Lībellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
	, ,	COMPTE ADMI	NISTRATIF PRIN	CIPAL		
Résultats reportés	42 209,46		1	30 824,93	42 209,46	30 824,93
Opérations de l'exercice	158 911,90		371 808,18	447 701,62	530 720,08	537 765,35
TOTAUX	201 121,36	90 063,70	371 808,18	478 526,55	572 929,54	568 590,28
Résultats de clôture	111 057,66	43 307,00		106 718,37	111 057,66	106 718,37 43 307,00
TOTAUX CUMULÉS	111 057,66	43 307,00		106 718.37	111 057.66	150 025,37
RÉSULTATS DÉFINITIFS	67 750,66			106 718,37		38 967,71
	COMPTE ANNEX	E POUR				
Résultats reportés Opérations de l'exercice	326 085,60	120 041,83 179 958 17	255 367,69	535 928,28	581 453 00	120 041,83 761 412,16
TOTAUX	326 085,60		255 367,69	535 928,28	581 453,99	
Résultats de clôture	26 085,60			280 560,59	26 085,60	280 560,59
TOTAUX CUMULÉS	26 085,60	on, dfo do	Turks 11	280 560,59	260 885,60	280 560,59
RÉSULTATS DÉFINITIFS		s cauch pab				254 474,99

- 2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4° -Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2005

Considérant que le compte administratif 2005 voté préalablement par l'assemblée fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de
- 106 718,37 €.
- un déficit d'investissement de
- 67 750.66 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- 67 750,66 € est affectée au budget primitif 2006 section d'investissement compte 1068
- 38 967,71 € sont repris au budget primitif 2006 en résultat reporté de la section de fonctionnement compte 002.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2005

Le Conseil Municipal,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2005 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET PRIMITIF 2006

Il est voté à l'unanimité des membres présents

Section de fonctionnement

Dépenses et recettes

: 511 206 €

Section d'investissement

Dépenses et recettes

: 347 358 €

Budget annexe du lotissement « Domaine de l'Etang

Section de fonctionnement

Dépenses et recettes

: 339 664 €

Section d'investissement

Dépenses et recettes

: 26 086 €

AFFAIRES DIVERSES

<u>a – Logement de l'école</u>

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de pas remettre en location ce bâtiment qui pourra être utilisé pour des besoins communaux.

b – Réunion des parents d'élèves du 16 mars 2006

Monsieur COQUELIN Jean-Claude donne le compte-rendu de la réunion avec les parents d'élèves du16 mars 2006.

c - Entreprise EUROSKIN LEADER

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Direction Départementale des Services Vétérinaires relative au suivi de cette nouvelle entreprise.

<u>d - Projet Mairie</u>

commission travaux mairie

La commission, au cours de 3 réunions a défini les besoins et les a hiérarchisés, par ordre de priorité, en 3 phases.

Compte tenu des besoins listés et des locaux existants qui pourraient être intégrés à ce programme, plusieurs hypothèses ont été émises.

Ces besoins et ces hypothèses constituent la base du programme de consultation d'architectes.

En préambule aux délibérations, le conseil municipal réaffirme la nécessité de lancer le programme « 3ème phase école » dès maintenant , afin d'obtenir les estimations de coût et permettre le cas échéant, de faire des choix de priorité. Après délibérations, le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable pour la consultation de cinq architectes. Le choix se fera sur les références fournies et le forfait de rémunération.

Le Conseil Municipal souhaite que la partie allouée à la mission ordonnancement et pilotage de chantier soit clairement définie dans les propositions afin de déterminer le choix ultérieurement.

- tranche ferme diagnostic esquisse avec estimation globale.
- tranche conditionnelle (phases à déterminer) avec rémunération au % sur APS et APD;

mission conduite opération DDE

Le conseil municipal souhaite l'aide des services de la DDE dans le cadre du programme « aménagement mairie ».

Cette mission de conduite d'opération est une mission d'assistance générale au maître d'ouvrage à caractère administratif, financier et technique.

Le Conseil Municipal après délibérations, décide que la mission sera confiée pour les phases :

- Programme - définition des ouvrages

783,68€

- Conception des ouvrages

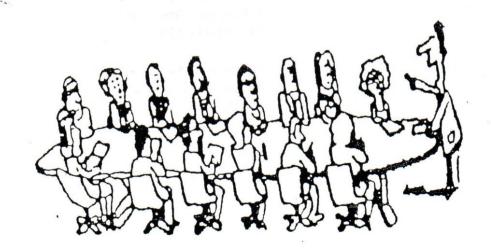
1 044,90 €

et que la phase « réalisation des ouvrages » sera reconsidérée ultérieurement. Monsieur le Maire est autorisé à signer cette convention.

e - Domaine de l'Etang : 2^{ème} tranche

Logements locatifs : attribution aide à la pierre

Le Conseil Municipal donne son accord pour 2 logements type 3 plus particulièrement réservés aux personnes âgées et 2 types 5.



ARTISANS COMMERCANTS LOUVIGNE

Au Panier Gourmand

Epicerie - Bar-Tabac - Journaux

Place Saint Martin tél 02 43 37 81 63

Mr Bouland Alain

Commissionnaire en Bestiaux 22, Résidence de l'Angelière

Tél. 02 43 37 35 90

Mr Boulin Olivier

Vétérinaire Equin

Mr Eustache Philippe

Les Arcis

Tél. 02 43 37 37 37 Fax 02 43 37 84 40

Mr Boulvrais Marcel

Service Industrie - Formation et Contrôle en Soudage

Le Haut Sarigné Tél. 02 43 37 38 31 Fax 02 43 37 34 33

Mr Bouttier Bernard

Peinture - Décor - Vitrage - Ravalement

3, Place Saint-Martin Tél. 02 43 37 32 09 Fax 02 43 37 81 77

Jarry Frères (SARL)

Frigoriste

13, Logis du Pré de la Fontaîne

Tél. 02 43 37 33 33

Jouault (SARL)

Casse Auto

Route du Mans - Zone Artisanale

Tél. 02 43 37 82 81

SARL Legay Pascal

Electricité Générale 2Bis, résidence la Porte Tél. 02 43 37 31 23

Créa'Line

Salon de Coiffure 2, Place des Tisserands Tél: 02.43.02.76.13

Mr REVERDY

Restaurant "AU VIEUX PRESSOIR"

10, rue du Maine Tél. 02 43 37 30 84

Mr Bréhin

Air Nature

ZA

Tél. 02 43 37 31 92

EUROSKIN

Z.A. Tél:

Mr. Damien CLAVIER

Taxi Tél.: 06 14 52 25 17

Quelques rappels!!!!!!!!

ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

L'enlèvement des ordures ménagères est effectué dans la nuit du mardi au mercredi chaque semaine et même les jours fériés.

ESPACE- TRI

HORAIRES D'OUVERTURE

LUNDI : de 17 heures 30 à 18 heures 45 SAMEDI : de 16 heures à 17 heures 45

En cas de fermeture exceptionnelle, les déchets peuvent être déposés à la

déchetterie d'Argentré ou de Bonchamp

DECHETS MENAGERS

Le tri c'est pas sorcier!

Je dépose le verre, les plastiques et le carton dans les conteneurs prévus à cet effet, pas dans les conteneurs destinés à recevoir les ordures ménagères. Je ne dépose pas de sacs d'ordures ménagères à proximité des points de recyclage.

Les erreurs de tri ont un coût pour la collectivité.

Merci pour votre compréhension

SECRETARIAT DE MAIRIE

HORAIRES d'OUVERTURE AU PUBLIC

LUNDI : de 14 heures à 18 heures

MARDI : de 14 heures à 18 heures 30

MARDI de 14 heures u 10 heures 50

MERCREDI : de 14 heures à 18 heures JEUDI : de 14 heures à 18 heures

VENDREDI : de 14 heures à 18 heures

<u>AGENCE POSTALE</u>: horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 15 h à 18 heures

LAVAL AGGLO tickets TUL

Le bar « Saint Martin » se tient à votre disposition pour la vente des carnets pour accéder au TUL.



JUIN

10 et 11 : Fête communale et Vide greniers

17 : Fête de l'Ecole

SEPTEMBRE

16 : Comité d'Animation LOUVIGNE

soirée Choucroute

<u>OCTOBRE</u>

21 : « Classes 6 »

: Club de l'Amitié : bal

NOVEMBRE

4 et 5: Anciens d'Afrique du Nord

12 : A.C. et Club de l'Amitié

DECEMBRE

7 : Repas du Club de l'Amitié

16 : Animation de Noël

×				
VOUS AVEZ LA PAROLE				
La Mairie s'efforce chaque jour d'améliorer votre environnement et la qualité de vie de votre commune. Elle travaille pour vous et a besoin de vos remarques et vos suggestions.				
NOM: P Adresse:	rénom :			
OBSERVATIONS:				
Ce coupon est à adresser à la Mairie de	LOUVIGNE.			